

Prostitution : une proposition de loi culpabilisante

LE MONDE | 07.11.2013 à 07h32 • Mis à jour le 07.11.2013 à 11h42 |

Par Nathalie Heinich (Sociologue)

Tel un serpent de mer, le projet de pénalisation des clients de la prostitution vient de resurgir, à l'initiative de députés du Parti socialiste. Mû par une excellente intention faire respecter la dignité des êtres humains, et des femmes en particulier mais porté par des arguments inconsistants, ce projet risque fort, s'il est adopté, d'engendrer des effets opposés à ses objectifs, illustrant une fois de plus les fourvoiements d'un certain angélisme que cultive une partie de la gauche.

Commençons par l'argument de la dignité : peut-il être légitimement opposé à la défense des libertés individuelles, notamment en matière d'exercice de la sexualité ? En l'état actuel, la loi respecte la liberté sexuelle à condition qu'elle s'exerce entre adultes consentants.

La prostitution des mineurs étant déjà pénalisée, reste la question du consentement. Les défenseurs de ce projet arguent que les personnes qui se prostituent ne le font apparemment que de leur plein gré, y étant le plus souvent poussées par la nécessité économique ou par des traumatismes psychiques. Mais l'argument de la nécessité économique ne tient pas, ou alors il faudrait interdire toute activité rémunérée pour des raisons strictement alimentaires.

Reste l'argument du traumatisme psychique, qui entraverait inconsciemment le libre arbitre en matière de sexualité. Voilà qui suppose une hypothèse lourde, à savoir qu'il faudrait protéger les prostitué(e)s contre eux (elles)-mêmes, en s'appuyant non sur l'expression de leur volonté, mais sur l'état présumé de leur inconscient.

A quand donc une police d'investigation psychanalytique ? Quand les défenseurs autodéclarés des prostitué(e)s daigneront-ils écouter leurs revendications, totalement opposées à une telle mesure ?

PROTECTION DE LA DIGNITÉ HUMAINE

Continuons avec l'argument de la jurisprudence, qui pousserait à aligner la question de la prostitution sur des mesures déjà votées en matière de protection de la dignité humaine : la jurisprudence concernant le lancer de nains (spectacle qui a été interdit alors qu'il se faisait avec l'accord des intéressés), et la jurisprudence concernant le port de la burqa.

Or, aucun de ces deux cas ne peut servir de fondement à une pénalisation de la prostitution, parce qu'ils concernent exclusivement l'espace public : ce qui est jugé attentatoire à la dignité dans le cas des nains, c'est la mise en spectacle (mais, dans l'intimité, ils peuvent

faire ou se faire faire ce qu'ils veulent) ; et dans le cas des femmes au visage dissimulé, c'est la privation du statut de citoyen à part entière dans l'espace public (mais, à la maison, elles portent la tenue qu'elles veulent).

En revanche, la prostitution n'a pas vocation à s'exercer en public au contraire. Elle ne concerne donc que deux adultes a priori consentants. Exit l'argument de la dignité, sauf à interdire aussi les pratiques sadomasochistes. A quand donc une police d'investigation en chambre ?

Reste l'argument de la marchandisation du corps humain comme atteinte à la dignité, commun aux partisans de la pénalisation de la prostitution et aux opposants à la gestation pour autrui (mères porteuses). Là encore, il y a tension entre deux valeurs fondamentales : la dignité, qui concerne le bien public, et la liberté individuelle, qui ne concerne que les personnes impliquées.

Or la question de la marchandisation du service sexuel dans le cadre de la prostitution n'est pas assimilable à la question de la marchandisation du service procréatif dans le cadre de la GPA, parce que cette dernière ne concerne pas que la mère porteuse et les parents adoptifs : elle concerne aussi l'enfant ainsi fabriqué, et les enfants de la mère porteuse, si elle en a.

METTRE FIN À L'ESCLAVAGISME

Le bon sens autant que les avis des spécialistes de la petite enfance incitent à considérer que ce ne sont pas là des entités inexistantes, mais des êtres vivants, dotés d'affects et donc susceptibles d'être affectés sans doute profondément par l'abandon. Or rien de tel dans la prostitution : être opposé à la GPA n'implique donc pas de militer aussi pour l'interdiction de la prostitution.

Que reste-t-il, dès lors, à l'appui de ce projet ? Rien d'autre que la force de l'éthique de conviction qui anime leurs porteurs. Mais, en politique, la sagesse incite à faire prévaloir l'éthique de responsabilité sur l'éthique de conviction ; et, en l'occurrence, à écouter la voix des spécialistes, qui expliquent à quel point un cran supplémentaire dans la clandestinité exposerait les plus faibles parmi les prostitué(e)s à encore plus de vulnérabilité.

Lire le point de vue de l'écrivain Frédéric Beigbeder : [Halte au triomphe de l'interdit !](http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/11/06/halte-au-triomphe-de-l-interdit_3509404_3232.html) ([/idees/article/2013/11/06/halte-au-triomphe-de-l-interdit_3509404_3232.html](http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/11/06/halte-au-triomphe-de-l-interdit_3509404_3232.html))

S'il était adopté, ce projet de loi irait donc contre ses propres intentions, oubliant que l'urgence est d'abord de mettre fin à l'esclavagisme de la prostitution lorsqu'elle est imposée par des réseaux mafieux.

Invitée en 2004 à un colloque du Parti socialiste sur « L'avenir de la France », j'y avais proposé, afin de mettre un terme aux conditions indignes d'exercice de la prostitution, l'autorisation des bordels à condition qu'ils soient réglementés, autogérés, bien chauffés et mixtes (égalité oblige). Ma proposition avait alors été ovationnée par une nombreuse assemblée de militants.

Le Parti socialiste a-t-il donc à ce point changé en moins de dix ans ? Je ne le crois pas : simplement, comme toujours, les tendances les

plus radicales, comme c'est le cas, aujourd'hui, de la tendance la plus puritaine du féminisme, y parlent toujours le plus fort, et avec elles le risque du fourvoiement dans des mesures au mieux inutiles, au pire contre-productives. Espérons que les députés auront, cette fois, le bon sens d'y résister .

Nathalie Heinich (Sociologue)